



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture du Havre
Service des étrangers
Bureau du séjour et de l'asile**

ADMISSION AU SEJOUR

Ressortissants étrangers relevant de l'article L311-13 D du CESEDA

IDENTITE DU DEMANDEUR

Monsieur Madame Nationalité : _____

Nom : _____ *Nom d'usage* : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Ville de naissance : _____

MOTIF DE LA DEMANDE - Précisez la référence réglementaire :

Vie Privée et Familiale : Âgé de 18 ans **et** entré avant 13 ans Conjoint de Français

Parent d'Enfant Français Soins médicaux pour maladie d'une exceptionnelle gravité

Autre Précisez _____

Admission exceptionnelle au séjour :

SITUATION ADMINISTRATIVE

N° de passeport : _____ valable du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

Date d'entrée en France la plus récente: ___ / ___ / _____ Poste frontière : _____

Visa : sans visa ; avec un visa de type C , D délivré le ___ / ___ / _____

par _____ valable du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

Êtes-vous entré en France selon la procédure du regroupement familial ? OUI , NON

Quel moyen de transport avez-vous utilisé pour entrer en France ? _____

Avez-vous déjà résidé en France **et** obtenu une convocation, un récépissé, une carte de séjour ou une autorisation provisoire de séjour : OUI ou NON

Si oui, par quelle préfecture : _____

Si oui, numéro d'étranger : _____ et date d'obtention : ___ / ___ / _____

Avez-vous bénéficié de l'aide au retour ? OUI , NON

ADRESSE ACTUELLE

N° _____ , _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° de téléphone : _____

Si vous êtes hébergé, indiquez les nom et prénom de l'hébergeant :

Nom _____ Prénom : _____

SITUATION FAMILIALE (1)

Célibataire , Marié , PACSé , Concubin , Veuf , Divorcé , Séparé

Date du mariage ou du PACS ou du certificat de concubinage : ___ / ___ / _____

Le mariage est-il sous le régime de la polygamie ? OUI , NON

Situation du conjoint

Nom _____ Prénom : _____

français , étranger : préciser la nationalité : _____

habite en France : OUI , NON

en situation régulière : OUI , NON

Si oui, son numéro de carte de séjour : _____

SITUATION FAMILIALE (2) – vos enfants

Nombre : _____ dont né(s) en France _____ résidant en France _____ de nationalité française _____

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Pays de résidence</i>

Subvenez-vous aux besoins de votre ou vos enfants ? OUI , NON

Êtes-vous à la charge de vos enfants ? OUI , NON

Si oui, nationalité de l'enfant qui vous prend en charge : _____

nationalité de son conjoint : _____

SITUATION FAMILIALE (3) – vos parents

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Pays de résidence</i>

Êtes-vous à la charge de vos parents ? OUI , NON

SITUATION FAMILIALE (4) – votre fratrie

Nombre de frères et sœurs : _____ résidant en France _____ de nationalité française _____

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Pays de résidence</i>

Demi-frères et demi-sœurs : _____ résidant en France _____ de nationalité française _____

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Pays de résidence</i>

SITUATION FAMILIALE (5) – autres membres résidant en France

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Lien</i>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Veillez inscrire ici toute information que vous jugez utile de joindre à votre demande.

TAXES

Si vous sollicitez une carte de séjour temporaire en qualité de salarié, travailleur temporaire ou vie privée et familiale, et que vous ne pouvez justifier d'une entrée ou d'un séjour régulier ou que vous êtes démuné du visa de long séjour requis, vous devez vous acquitter au dépôt de la demande de la somme de 50 € (cinquante euros) en timbres fiscaux dématérialisés.

En cas d'acceptation, un complément de 150 € (cent cinquante euros) à régler en timbres fiscaux dématérialisés vous sera demandé.

Nous attirons votre attention sur l'Article L511-1 I du CESEDA

« L'autorité administrative peut obliger à quitter le territoire français un étranger non ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et qui n'est pas membre de la famille d'un tel ressortissant au sens des 4° et 5° de l'article L. 121-1, lorsqu'il se trouve dans l'un des cas suivants :

[...]

3° Si la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour a été refusé à l'étranger ou si le titre de séjour qui lui avait été délivré lui a été retiré ; »

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements portés sur le présent document sont exacts.

Fait au Havre, le ___ / ___ / _____,

Signature du demandeur :

Pendant l'instruction de votre dossier, vous pouvez faire valoir toutes les observations que vous jugerez utiles. Il est inutile de se déplacer à la sous-préfecture pour connaître l'état d'avancement de votre dossier.

Voies et délais de recours - Conformément à l'article R421-2 du code de la justice administrative, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

En l'absence de réponse de la préfecture dans un délai de 4 mois (à compter de la date mentionnée sur l'accusé de réception de la Poste) suite au dépôt de votre dossier, il s'agit d'un refus implicite. Cette décision peut être contestée, dans un délai de 2 mois, par voie de:

- recours gracieux adressé au préfet (DMI, bureau du séjour, 7, place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX) ou recours hiérarchique adressé au ministre de l'Intérieur (DGEF Place Beauvau 75008 Paris),*
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN) .*

Ces recours ne sont pas suspensifs.

La communication des motifs de ce refus peut être demandée auprès de mes services dans les 2 mois suivants la décision de rejet implicite de votre demande de titre de séjour.

La date du dépôt de la demande à l'administration, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Visa de régularisation N° _____ du ___ / ___ / _____